



**BVMAC**

**CÉRÉMONIE DE COTATION DES ACTIONS DE LA REGIONALE S.A.**

-----

---

ALLOCUTION D'OUVERTURE  
De **Monsieur Jean Claude NGBWA**  
**Directeur Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale**  
**(BVMAC)**

---

*Douala, le 16 juillet 2021*

**Monsieur le Ministre des Finances de la République du Cameroun,  
Président du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire d'Afrique  
Centrale,**

**Monsieur le Président de la Commission de la Communauté  
Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC),**

**Monsieur le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique  
Centrale (BEAC),**

**Monsieur le Représentant du Président de la Commission de  
surveillance des Marchés Financiers de l'Afrique Centrale  
(COSUMAF),**

**Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral,**

**Messieurs les Administrateurs de la BVMAC,**

**Distingués Acteurs du marché financier de l'Afrique centrale, en  
vos rangs et prérogatives respectifs,**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société La Régionale  
d'Epargne et de Crédit du Cameroun,**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec beaucoup de plaisir, qu'au nom du Président du Conseil  
d'administration de la BVMAC, Monsieur Henri-Claude OYIMA  
empêché, je vous souhaite la bienvenue ce matin au siège de l'entreprise  
gestionnaire du marché financier régional, à l'occasion de la cérémonie  
de première cotation des actions de la société La Régionale d'Epargne  
et de Crédit du Cameroun, en abrégé La Régionale.

Je suis très heureux de constater le haut niveau des personnalités et la large représentation de nos institutions régionales et nationales venues prendre part à cette cérémonie inédite. Une grande première dans l'écosystème du marché financier régional depuis la fusion des bourses des valeurs mobilières de Libreville et de Douala intervenue le 5 juillet 2019. Une grande première également, puisqu'il s'agit de la première introduction en bourse d'un établissement financier de notre espace économique régional.

Je voudrais à cette occasion, au nom du Président du Conseil d'administration, rendre un hommage appuyé et mérité à tous ceux qui de près ou de loin ont œuvré pour l'aboutissement de ce projet, qui traduit toute la sollicitude des Chefs d'Etat de la CEMAC pour l'édification d'un marché financier régional intégré, moderne et efficace, au service du développement de notre communauté économique régionale.

C'est dans ce sens que je salue la présence de monsieur le Ministre des Finances du Cameroun, Président en exercice de l'Union Monétaire d'Afrique Centrale (UMAC) qui a accepté de présider personnellement cette cérémonie, traduisant ainsi la grande importance que nos hautes autorités attachent au développement du marché financier régional.

La présence effective de son excellence monsieur Daniel ONA ONDO, Président de la Commission CEMAC va dans le même sens. Acteur incontournable dans l'exécution du Programme des Reformes Economiques et Financières de la CEMAC, qu'il trouve en cette cérémonie, un premier succès vers l'éclosion du potentiel du compartiment ACTIONS de notre marché financier régional !

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

La fonction première du marché boursier, c'est de contribuer au financement des entreprises par la levée des fonds propres auprès des investisseurs. Ainsi, la BVMAC a pour rôle principal d'organiser la rencontre entre les détenteurs de capitaux souhaitant les faire fructifier et les entreprises recherchant des sources de financement pour leurs activités. Et l'introduction en Bourse, qui prend très souvent la forme d'une augmentation de capital, est une décision stratégique qui permet à l'entreprise d'accélérer sa croissance, de gagner en visibilité, de diversifier son actionnariat et de valoriser son profil auprès de ses partenaires.

Dans notre cas aujourd'hui, l'introduction en bourse par augmentation de capital, donc avec émission de nouveaux titres sur le marché, permet à l'entreprise d'ouvrir son capital et d'y faire entrer de nouveaux investisseurs. Il s'agit alors d'une augmentation par cession de titres.

Sous ce rapport, l'introduction en bourse de La Régionale va permettre à la société de renforcer sa crédibilité vis-à-vis des nombreux partenaires locaux et internationaux avec lesquels elle va assurer le développement de son activité.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

De façon générale, les avantages d'une introduction en bourse sont multiples. Je n'en rappellerai que quelques-uns :

- pour l'entreprise :
  - la diversification des sources de financement
  - l'obtention d'un label de leadership dans son secteur d'activité et la valorisation de sa notoriété et de sa crédibilité auprès de tous les interlocuteurs ;
  - le renforcement de la visibilité de l'entreprise localement et à l'international,

- la fédération de l'ensemble des collaborateurs ;
  - la facilitation des recrutements des personnels ;
  - l'offre d'une liquidité permanente aux actionnaires ;
  - la pérennisation du patrimoine de l'entreprise.
- Pour les actionnaires, en général, l'introduction en Bourse assure la cotation régulière de la valeur de l'entreprise, qui permet aux actionnaires de valoriser à tout moment leur patrimoine. La cotation favorise la liquidité du capital, qui permet de vendre facilement leurs parts sur le marché boursier. Elle permet aussi de faire entrer de nouveaux partenaires de poids dans l'entreprise.

Toutes ces transactions d'achat et de vente d'actions vont dorénavant se dérouler sur la plateforme de la BVMAC les lundis, mercredis et vendredis. Ainsi les actionnaires qui souhaitent vendre tout ou une partie de leurs actions vont s'adresser à la société de bourse auprès de laquelle ils détiennent un compte-titres pour effectuer cette transaction à la BVMAC. Et tous les citoyens de la sous-région désireux de devenir actionnaires de La Régionale sont invités à contacter une des sociétés de bourse agréées pour cette transaction.

Distinguées invités,  
Mesdames et Messieurs,

L'introduction en Bourse d'une société nécessite évidemment le respect de quelques étapes qui vont de la préparation à la première cotation à savoir :

- l'accord des actionnaires sur le projet d'introduction ;
- le choix des intermédiaire financiers (banques d'affaires, sociétés de bourse, conseillers juridiques et financiers) qui accompagneront l'entreprise durant toutes les étapes de l'opération et dans la rédaction de la note d'information ;
- le dépôt officiel du dossier auprès du régulateur la COSUMAF, et à la BVMAC pour réserver une date sur le calendrier des opérations financières prévues ;
- la décision d'admission du régulateur autorisant l'exécution de l'opération ;
- l'information du marché à travers un avis de la BVMAC dans son Bulletin officiel de cotation relatif à l'introduction en Bourse de la nouvelle valeur ;
- la centralisation des souscriptions ;
- la première cotation.

Ces activités ainsi énumérées engendrent des coûts directs destinés à couvrir les dépenses engagées pour répondre aux exigences liées à la cotation, à la rémunération des sociétés de bourse et aux frais administratifs et de publicité liées à l'introduction.

Toutes ces conditions ont été acceptées par La Régionale au cours d'une réunion de travail tenue à la BVMAC le 30 décembre 2019. Et le courage des dirigeants, notamment leur engagement pour une gestion rigoureuse et transparente ainsi que la communication régulière des informations financières de la société au public, sont à l'origine de la cérémonie de cotation de ce matin. Il s'agit du couronnement d'un processus qui a duré près d'un an et qui va permettre à La Régionale d'accélérer sa croissance, de gagner en visibilité, de diversifier son actionnariat et de valoriser son profil auprès de toutes les parties prenantes.

Au demeurant, l'enregistrement de cette opération portera à cinq (5) le nombre d'actions admises au compartiment A de notre Bourse des valeurs. Ce qui se traduira par une augmentation de la capitalisation boursière estimée à FCFA 386 431 595 890 dont un flottant de FCFA 33 235 925 300. L'encours de la dette s'élève à FCFA 523 104 796 709.

Distingués invités,



Mesdames, et Messieurs,

En souhaitant à toutes entreprises publiques et privées exerçant en Afrique centrale de saisir les opportunités de développement de leurs activités par la BVMAC, je voudrais terminer mon propos en renouvelant nos sincères remerciements à monsieur le Ministre des Finances du Cameroun, Président en exercice de l'UMAC, au Président de la Commission de la CEMAC et aux autorités financières régionales pour l'accompagnement dans nos efforts d'édification d'une Bourse des valeurs mobilières attractive, crédible et moderne en Afrique Centrale.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.